

M. Stéphane COURT
Lotissement Chamfleury
58, Avenue des Romarins
13480 CALAS
Tel : 06.27.23.80.28.

Calas, le 11 Mars 2010

Objet : mésaventures d'un défenseur de l'environnement

Monsieur le Maire,

Soucieux de participer au grand défi de notre siècle, j'ai entrepris de démontrer que chaque personne pouvait, à son niveau, participer significativement à la diminution de ses rejets de CO2 et à la promotion des énergies renouvelables.

Ainsi, en 2 ans, mes émissions de CO2 sont passées de plus de 5 tonnes à quelques grammes seulement avec l'adoption de quelques mesures simples !

Le législateur est intervenu en diminuant les formalités et en limitant les interdictions d'implantation (bien qu'en restant en deçà des principes édictés par nos amis Suisses (voir annexes).

Tous les efforts déjà réalisés risquent d'être anéantis ainsi que ceux des personnes qui voudront participer à ce grand défi si vous laissez se développer des procédures comme celle dont je suis l'objet.

Je suis assigné au tribunal de grande instance d'Aix en Provence pour avoir installé en avril 2009 6m2 de panneaux solaires thermiques en façade !

Cette installation a été réalisée après avoir reçu une autorisation de travaux en bonne et due forme délivrée par vos services.

En dépit de votre accord mon voisin a engagé une action tendant à faire démonter les panneaux solaires !

Lors de l'audience en référé, le juge a désigné un expert pour déterminer s'il y avait ou non « trouble anormal (visuel) de voisinage » ; l'expertise a eu lieu le 24 février dernier et le rapport devrait nous être remis fin mars.

Cette action est préjudiciable à plusieurs titres :

- ✓ si elle est considérée comme irrecevable elle va tout de même **augmenter de plus de 50% le retour sur investissement attendu !!!**
(Cout initial de mon installation : 2500€ - frais d'avocat à ce jour : 1300€)
- ✓ si le tribunal accède à la demande de mon voisin, le résultat devient catastrophique : au cout initial de l'investissement 2500€ et d'avocat 1300€, il faudra ajouter celui de l'expert 2700€ soit un total de **6500€ en pure perte !** Somme à laquelle il conviendrait d'ajouter encore le remboursement des dépens de mon adversaire ; tout cela pour avoir tenté de faire un geste citoyen en utilisant une énergie renouvelable !

Ce résultat ne manquera pas d'avoir un effet dissuasif sur les personnes qui seraient tentées de se lancer dans telle aventure !

Qu'en sera t il des subventions ou autres crédit d'impôt éventuellement versés pour aider ces installations solaires qui ont eu le tort de déplaire aux voisins ? Devront-ils être restitués ?

Persuadé d'être la victime d'une procédure dont le coût et l'enjeu risquent d'être importants pour ma famille ainsi que tous les défenseurs de l'environnement, je m'en remets à vous mais également à :

- **Mme Maryse Joissains Masini**, présidente de la CPA et député maire d'Aix en Provence ,
- **Mr Richard Maillé**, député de la 10^{ème} circonscription d'Aix en Provence,
- **Jean-Noël Guérini**, Président du Conseil Général des Bouches du Rhône
- **Mme Chantal Jouanno**, secrétaire d'Etat de l'Environnement
- **La Provence**, quotidien local de la presse écrite,

pour m'apporter votre soutien dans cette péripétie et faire en sorte qu'elle reste unique.

Si vous souhaitez promouvoir durablement le développement de l'énergie solaire il conviendrait de sécuriser les imprudents qui se lancent dans ces projets en les aidant financièrement pour faire face à ces risques et en restreignant les possibilités d'ouverture d'action judiciaire de ce type !

Vous trouverez joints à ce courrier :

- une copie de l'assignation reçue,
- la description de l'installation remise à l'expert,
- quelques photos faisant apparaître « l'objet du litige »

Espérant que mes mésaventures retiendront votre attention et pourront servir de base de réflexion sur les obstacles à lever pour promouvoir le développement des énergies renouvelables, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de mes salutations distinguées.

Le tout envoyé en recommandé à :

Richard Martin

Maire de mon village et Vice président de la Communauté du Pays d'Aix

Maryse Joissains Masini

Présidente de la Communauté du Pays d'Aix Député Maire d'Aix en Provence

Richard Mallié

Mon député - 10^{ème} circonscription

Chantal Jouanno

Secrétaire d'état de l'environnement et son ministre de tutelle

Jean-Noël Guérini

Président du Conseil Général des Bouches du Rhône

Journal LA PROVENCE